

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE LA FACULTE DE LETTRES, LANGUES,  
ARTS ET SCIENCES HUMAINES DU 18 OCTOBRE 2001**

(approuvé par le Conseil de la FLLASH du 6/12/2001, après modifications)

M. HERBIN ouvre la séance en demandant aux membres du Conseil de voter pour le compte-rendu du précédent Conseil.

Mme LEMARCHAND demande que des précisions soient apportées :

- au 2<sup>ème</sup> point de l'ordre du jour (Compte financier – subventions) : préciser que *le bâtiment extension de la FLLASH a été attribué suite à un vote du C.A. de l'UVHC*,
- au dernier point de l'ordre du jour (questions diverses) : au sujet du financement des voyages d'études, préciser que :
  - ces voyages seraient comptabilisés en heures d'enseignement *dans la mesure des possibilités légales*,
  - *ce projet de demande de financement reste ouvert et à l'étude.*
- M. GOUAZE demande un rectificatif au 4<sup>ème</sup> point de l'ordre du jour (Modifications des maquettes – rentrée 2001) : pour la maquette LEA, il s'agit de 3H00 au 1<sup>er</sup> semestre et 3H00 au 2<sup>ème</sup> semestre pour le cours de marketing en Licence.

Après avoir pris note de ces modifications, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **1) Informations du Directeur**

M. HERBIN demande aux membres du Conseil d'observer une minute de silence à la mémoire de Jean-Pierre GIUSTO, Professeur de Lettres et membre du Conseil de la FLLASH, décédé le 27 juin dernier à l'âge de 60 ans et précise qu'une commémoration est envisagée à la FLLASH et qu'un amphithéâtre pourrait porter son nom (une commémoration est prévue à la Sorbonne le 12 janvier 2002).

- La réception du bâtiment extension de la FLLASH est prévue pour le 24 octobre 2001.
- La rentrée a eu lieu le 15 octobre 2001. Certaines salles de cours ont été transformées en salles d'informatique et les nouvelles salles de l'extension n'étant pas encore utilisables, quelques cours ont lieu provisoirement dans les préfabriqués de l'Université.
- La FLLASH compte actuellement 2 029 étudiants inscrits (1 933 à Valenciennes et 96 à Cambrai). Quelques inscriptions sont encore prévues.
- En ce qui concerne Ronzier, le bâtiment est en bonne voie pour la rentrée 2002.
- Affectation à la FLLASH de M. USEILLE (professeur certifié de lettres) qui vient du service Relations Internationales de l'UVHC et qui assure les enseignements de langue française pour les étudiants étrangers.
- M. HERBIN rappelle l'obligation des heures de surveillances pour les enseignants.
- L'absentéisme des étudiants à la 2<sup>ème</sup> session d'examens a été important (environ 80%). Une simplification de l'organisation de cette 2<sup>ème</sup> session serait à étudier, voire une suppression de la session de septembre.
- Une salle d'examens était prévue dans l'extension avec une cloison modulable mais, en définitive, elle a été scindée en 3 salles.
- En matière de budget, nous sommes toujours en attente de la DGF pour cette année qui serait de 2 838 000 F (l'an dernier, elle était de 2 800 000 F). Le prochain conseil de la FLLASH est d'ailleurs prévu le 6 décembre 2001 afin de voter le budget 2002. Par ailleurs, la FLLASH a financé le remboursement des frais de déplacements des enseignants se rendant à Cambrai.
- La corpo ADELL rencontre actuellement des difficultés suite au passif de l'association laissé par le précédent trésorier : la dissolution de cette corpo est envisagée par les membres actuels de son bureau.
- Il reste un support de Prof vacant sur lequel il n'a toujours pas été possible de recruter un ATER en informatique par manque de candidats.

### **2- DBM – Subventions**

La DBM présentée est votée à l'unanimité.

Les subventions présentées sont votées à l'unanimité : il s'agit de subventions représentant 10 % de la vente des photocopies gérée par les associations des étudiants. La corpo ADELL ne se verra pas attribuer la subvention de 2 750 F prévue en raison de son passif vis à vis de l'UVHC.

.../...

### 3- Maquettes – Habilitations

#### Habilitations

M. HERBIN précise que la procédure, en matière d'habilitations, a changé : pour toutes les demandes de renouvellements c'est le CEVU de l'UVHC qui se prononce et qui entérine (et non plus le Ministère), par contre pour toutes les demandes de créations, le CEVU se prononce également et ensuite le Ministère statue.

La plupart des habilitations (4 demandes de créations et 23 demandes de renouvellements) a été votée lors du Conseil de Faculté du 22 juin 2001.

Pour la Licence LEA mention Affaires et Commerce, spécialité Anglais, Allemand, Espagnol, option Anglais/Allemand, Anglais/Espagnol, Allemand/Espagnol (renouvellement voté lors du Conseil de la FLLASH du 22 juin 2001), il convient de retirer la mention « Néerlandais, Russe et Italien comme 3<sup>ème</sup> langue non obligatoire en option ».

Le Conseil doit se prononcer, ce jour, sur les 3 habilitations suivantes :

- Licence Professionnelle Logistique du Commerce International Agro-alimentaire (création),
- MST Arts & Communication (renouvellement),
- DESS Transfert de Savoirs et Nouvelles Technologies (renouvellement) : à revoter, suite à des modifications.

En ce qui concerne les renouvellements :

- les modifications relatives au DESS Transfert de Savoirs et Nouvelles Technologies sont :
  - la place de la formation dans l'offre de l'UVHC,
  - le taux de réussite.
- la MST Arts & Communication change d'intitulé et devient : MST Arts de l'Image et des Spectacles (avec 2 nouvelles options : audiovisuel et scénographie, intitulées Arts du Numérique et Arts du Spectacle).

Pour ce qui est de la demande de création de la Licence Professionnelle Logistique du Commerce International Agro-alimentaire, il s'agit d'un projet qui serait développé sur le site de Cambrai, en partenariat avec l'IUP Agro-alimentaire, l'IUT TC et le Lycée Paul Duez de Cambrai.

Les membres du Conseil votent à l'unanimité pour ces 3 propositions de demandes d'habilitations et accordent à M. HERBIN la possibilité d'apporter d'éventuelles modifications qui pourraient être demandées par le CEVU.

#### Maquettes

M. FERGOMBE pose le problème de l'article 7 (police d'assurance demandée à l'étudiant) de la convention de stage. Il est précisé que cette question a été réglée, lors d'un précédent C.A. de l'UVHC, dans le sens où l'Université a souscrit une couverture responsabilité civile - défense. Il présente ensuite les modifications apportées à la maquette de la MST Arts & Communication .

En raison d'un défaut dans la conception de la maquette, une U.E. très importante, comprenant de nombreux composants, permettait à des étudiants d'obtenir l'U.E. en juin sans avoir passé tous les composants avec la note 0.

- 1<sup>ère</sup> modification :

En MST A.C. 2<sup>ème</sup> année, l'étudiant choisit un des 2 modules suivants : le stage vidéo-infographie (module 6) ou le stage arts plastiques (module 7), mais le logiciel APOGEE ne permet pas d'éliminer le second stage (non choisi) du relevé de notes. Il s'agit d'enlever ces 2 stages des modules 6 et 7 et de les intégrer dans le module professionnel 8, intitulé MEMOIRE & STAGE ; l'étudiant obtiendrait ainsi une seule note.

- 2<sup>ème</sup> modification :

Concernant l'évaluation de la MST AC, pour les modules de 1<sup>ère</sup> année, la maquette indique que « Toute absence *non justifiée* à un contrôle ou toute remise hors délais d'un travail entraîne une défaillance pour la discipline (pour la session) et bloque l'obtention dudit module ». Il s'agit de supprimer la mention « *non justifiée* » (Toute absence à un contrôle ...).

Le règlement des examens est donc à modifier.

Le Conseil vote à l'unanimité pour ces MST modifications.

#### 4- Election d'un représentant enseignant et étudiant à la Commission Vie de l'Etudiant

M. HERBIN fait appel à candidatures.

Pour les étudiants, Melle MERCIER Annabelle présente sa candidature

Pour les enseignants, sont présentées les candidatures de M. ZIEGER Karl en qualité de membre titulaire et de Mme LEMARCHAND Nathalie en qualité de membre suppléant.

Le Conseil vote à l'unanimité ces propositions.

#### 5- Bilan des examens et de la rentrée

Dans l'ensemble, les examens se sont bien déroulés.

Un problème s'est posé au niveau de certains étudiants qui ont composé dans les mauvaises épreuves, ayant mal compris les appellations « spécialistes » et « non spécialistes ».

En LEA, l'intitulé « thème grammatical » est à reformuler.

On déplore le manque de clarté du relevé de notes adressé aux étudiants, suite à une remarque faite par une représentante des étudiants.

Il serait souhaitable de simplifier la procédure de tirage au sort.

M. QUINTARE précise qu'il est indispensable que les Chefs de départements informent le service examens des modifications apportées dans les guides en matière de contrôles (par exemple : un oral remplaçant un écrit).

#### 6- Questions diverses

M. HERRERAS présente un projet européen de collaboration de l'UVHC, par le biais du département Arts Plastiques, avec une université espagnole, au sujet d'une création artistique à partir d'une œuvre littéraire, l'UVHC devant supporter 5 % (12 576 euros) de la somme globale (251 527 euros). Ce dossier est à déposer avant le 15 novembre et nécessite la participation de 3 partenaires au moins.

M. GOUAZE soulève le problème de l'absence prolongée d'un personnel administratif au sein du service Examens de la FLLASH qui a entraîné des difficultés dans la gestion des étudiants étrangers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18H00.

#### Etaient présents :

Collège A :	J.C. HERBIN - J. HERRERAS - S. HIRSCHI.
Collège B :	T. DEMORY – A. FERGOMBE – N. LEMARCHAND – F. LI CRAPI - C. PETILLON.
Collège AITOS :	C. MAILLOT – M. MERLIN – P. QUINTARE - M. RINGEVAL.
Collège Etudiants :	J. BONNETERRE – T. CHAHRI - J. LECUTIER – A. MERCIER.
Collège des Personnalités: Extérieures	A. DELMOTTE - M. GOUGUEC – N. HOUSSIER – C. NICOLAS – R. VANCEULEBROECK.
Invités :	B. BOUCHEZ – P. DULION - S. GOUAZE – M. SFORZIN - K. ZIEGER.

#### Avaient donné pouvoir :

Collège A :	H. HORLING	à	S. HIRSCHI
	T. KONDRATIEVA	à	J.C. HERBIN
	E. NOGACKI	à	J.C. HERBIN
Collège B :	Y. ROUBLOU	à	T. DEMORY
	R. WINTERMEYER	à	T. DEMORY
Collège des Personnalités extérieures :	C. LANCELLE	à	N. HOUSSIER
	M.P. DION	à	A. DELMOTTE

Absent excusé : J.P. DARRAS.